Office fédéral de la santé publique OFSP Unité de direction Protection des consommateurs

Etat d'avancement du Plan d'action radium 2015-2019

Le Plan d'action radium 2015-2019, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960.

Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de plus de 500 bâtiments abritant jadis des ateliers de posage de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien. Depuis septembre 2014, 253 bâtiments regroupant 1335 appartements (ou locaux commerciaux) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, 52 bâtiments devront être assainis, ce qui représente 43 appartements et 30 jardins. Trente-deux bâtiments ont déjà été assainis ou sont en cours d'assainissement (dans 28 appartements et 19 jardins). Les mesures et les assainissements se poursuivront en 2017 principalement dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Soleure.

		Diagnostics effectués	Cas sans nécessité d'assainissement	Cas necessitant un assainissement	Assainissements terminés (ou en cours)
Total	Nombre de bâtiments	253	201	52	32
	Détails	1335 appartements	1292 appartements	• •	28 appartements 19 jardins
Bienne	Nombre de bâtiments	83	61	22	13
	Détails	436 appartements	415 appartements	21 appartements 11 jardins	14 appartements 8 jardins
La Chaux-de-Fonds	Nombre de bâtiments	73	58	15	9
	Détails	528 appartements	514 appartements	• •	9 appartements 3 jardins
Autres communes*	Nombre de bâtiments	97	82	15	9
	Détails	371 appartements	363 appartements	• •	5 appartements 8 jardins

Etat : mai 2017

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure à la limite de dose de 1 milliSievert par an (mSv/an) tolérée pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que la valeur de 1 mSv/an peut être dépassée pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 43 appartements ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 19 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 17 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 4 appartements et entre 10 et 15 mSv/an dans 3 appartements.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement du seuil de 1000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 30 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à 11'200 Bg/kg. Dans un cas, elles avoisinent ponctuellement les 68'000 Bg/kg.

Les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium sont entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. Deux sites de stockage temporaires ont été aménagés à cette fin dans les communes de Bienne et La Chaux-de-Fonds. L'OFSP s'assure, par le biais de mesures de radioprotection, que le personnel séjournant sur ces sites ainsi que la population des alentours ne sont pas exposés à des doses de rayonnement dépassant les seuils admis.

Berne, mai 2017

* Autres communes: Aedermannsdorf (SO), Arogno (TI), Bern (BE), Bettlach (SO), Biberist (SO), Carouge (GE), Corcelles (NE), Cortébert (BE), Courgenay (JU), Delémont (JU), Fleurier (NE), Genève (GE), Grenchen (SO), Hasle b. Burgdorf (BE), Holderbank (SO), Kräiligen (BE), Küsnacht (ZH), La Neuveville (BE), Langendorf (SO), Le Locle (NE), Le Sentier (VD), Lengnau bei Biel (BE), Les Pommerats (JU), Locarno (TI), Loveresse (BE), Lyss (BE), Neuchâtel (NE), Nidau (BE), Olten (SO), Orpund (BE), Peseux (NE), Pieterlen (BE), Porrentruy (JU), Reconvilier (BE), Solothurn (SO), Tavannes (BE), Tramelan (BE), Ziefen (BL), Zuchwil (SO)